Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 10 Rabia 1 1447
2 Septembre 2025

N° 125

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2430**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2431**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2434**
Homologation de résolutions **2435**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2435**
Avis aux créanciers..... **2438**
Convocations
Sociétés anonymes **2440**
Actes Administratifs
Avis au public **2444**
Divers
Avis au public..... **2445**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE LA FINANCIERE WIDED SICAF

Société anonyme

Au capital de 49 000 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 0433556 P

En vertu du procès-verbal de l'AGE tenue le 29/7/2025, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 8/8/2025 sous le n°25502831 Quittance n°6427 et Quittance n°6428, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 20/8/2025 sous le n°2025162985, le capital social de la Société La Financière Wided SICAF a été réduit d'une somme de six millions de dinars (6 000 000 DT). Ainsi, le capital social de la société passe de 55 000 000 dinars à 49 000 000 dinars.

2025R02545SANB2

SOCIETE INOPLAST FINANCIERE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 30 544 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant unique (RNE) : 1378567 M

En vertu du procès-verbal de l'AGO tenue le 15/8/2025, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 21/8/2025 sous le n°25802937 Quittance n°6598, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 22/8/2025 sous le n°2025163782. Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation et affectation des comptes de l'exercice 2024.

2- Approbation des conventions réglementées.

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024.

4- Acceptation de la démission de M. Mehdi KHOUAJA de son poste de Président Directeur Général ainsi que de son mandat d'administrateur.

5- Attribution de quitus à l'administrateur Président Directeur Général démissionnaire M. Mehdi KHOUAJA quitus sans aucune réserve.

2025R02546SANB2

Société de Tourisme Moderne "STM"

S.A au capital de 6.200.000 Dinars

Siège social : 13 Av Jean Jaurès, 1002 Tunis

I.U : 1611501Z

Suivant PV du Conseil d'Administration du lundi 23 juin 2025, enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi - Tunis 1, le 30 juin 2025 enregistrement n°25803116, Quittance n°M052956, il a été décidé :

- L'augmentation du Capital en numéraire de deux millions de dinars (2.000.000 DT)

- Convocation d'une AGE et fixation de son ordre du jour

- Pouvoirs pour formalités.

Et suivant PV de l'AGE du 23/6/2025, enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi Tunis 1, le 30/6/2025, enregistrement n°25503115, quittance n°M052955 et déposé au Registre National des Entreprises le 7/8/2025 sous le n° AC 01992025.

Il a été décidé :

L'augmentation du capital de 2.000.000 DT pour le porter de six millions deux cent mille dinars (6.200.000 DT) à huit millions deux cent mille Dinars (8.200.000 DT)

- Modification corrélative de l'article 7 des statuts

- Pouvoirs pour formalités.

2025402839SANB2

Renouvellement du mandat de deux administrateurs

Société Commerciale et Industrielle des Produits en Plastiques "SCIPP"

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 0001767 Y

CNSS : 53880/45

Aux termes des délibérations de l'A.G.O datée du 18.7.2025 et enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 5.8.2025, Quittance n°M055459, enregistrement n°25701792, l'assemblée des actionnaires, renouvelle les mandats d'administrateurs de M. Zied FARHAT et de Mme Sywar FARHAT ép Ben Salem et ce pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Un exemplaire du P.V ci-dessus mentionné a été déposé au centre national du registre des entreprises le 12.08.2025 sous le N°2025161295.

2025402860SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Démission et nomination d'un nouveau gérant

FLORUS DISTRIBUTION S.A.R.L

Société à responsabilité limitée

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0430007 A

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Août 2025 de la société FLORUS DISTRIBUTION SARL", enregistré le 18 Août 2025 à la Recette des Finances de Charguia I, Quittance n°M099776, Enregistrement n°25709637 dont copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 22 Août 2025, Dossier n°2025163714.

L'Assemblée Générale a acté la démission avant son terme du mandat de Gérant de Monsieur Imed Hamdi Laabidi, suite à quoi il a été décidé de nommer Monsieur Emir Ghozzia, CIN n°04764659, nouveau Gérant de FLORUS DISTRIBUTION Sarl pour une période de Trois (03) années couvrant les exercices 2025 à 2027 et venant à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

2025402948SRLB2

Société NEXTEAM MESSADINE SHEET METAL

Identifiant Unique : 1029148D

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/7/2025, enregistré à la recette des finances de Msaken le 12/8/2025 sous le n°25503391 et déposé au Registre National des Entreprises le 21/8/2025 sous le n°2025163439, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du traité de fusion en date du 31/7/2025 par lequel la société Nexteam Messadine Sheet Metal est absorbée par la société SOTIP Tunisie (Identifiant Unique n°0806756T) ;

- La dissolution anticipée de la société Nexteam Messadine Sheet Metal;

- L'attribution au gérant de la société M. Christophe MAURY de tous les pouvoirs à l'effet d'effectuer les démarches juridiques et administratives concernant la fusion absorption et la dissolution anticipée de la société.

2025402991SRLB2

Société AGB TUNISIE

Identifiant Unique : 1261121R

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/7/2025, enregistré à la recette des finances de Sousse le 19/8/2025 sous le n°25502971 et déposé au Registre National des Entreprises le 21/8/2025 sous le n°2025163438, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du traité de fusion en date du 31/7/2025 par lequel la société AGB Tunisie est absorbée par la société Nexteam Sousse Machining (Identifiant Unique n°0982143B) ;

- La dissolution anticipée de la société AGB Tunisie;

- L'attribution au gérant de la société M. Gérard RUSSO de tous les pouvoirs à l'effet d'effectuer les démarches juridiques et administratives concernant la fusion - absorption et la dissolution anticipée de la société.

2025402992SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à la recette des finances de Mareth le 30/7/2025 quittance n°M038629, Mer Baaziz Mohamed Sebti a cédé à titre gratuit à Mr Baaziz Sebti la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au marché commercial n°3 avenue Monji Slim Mareth, et toute opposition devra être faite entre les mains du cessionnaire à l'adresse de fonds précité dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication du présent acte au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente cession est publiée dans les journaux "Echourouk et le Quotidien" le 21/8/2025.

2025R02548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce daté le 28/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 02/6/2025 quittance n°M044146 Enregist. N°25201545.

Mr Mahdi Zouari a vendu à Mr Rochdi Labidi la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à Cité Ezzouhour Kélibia destiné «Café 1ère catégorie».

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 12/8/2025.

2025R02549FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances du Krib le 26/8/2025 n°25200902 reçu n°M016990, M. Mostafa Ben Abed Errahmen au nom et au profit du son frère Ahmed Ben Abed Errahmen via procuration a vendu à M Elmounji Ben Elhedi Manai la totalité du fonds de commerce destiné pour vente de produits alimentaires générales et des fruits secs situé à l'avenue Habib Bourguiba el Krib gouvernorat de Siliana objet du registre de commerce A1228322015.

Les oppositions auront lieu au cabinet de Maître Boubakri Kais situé au Bd de l'Environnement el Krib dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal "Echourouk" le 28/8/2025.

2025R02550FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 12/8/2025 par Maître Chouikhi Fathia Avocat à Médenine légalisé à la municipalité de Médenine le 14/8/2025 et enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 20/8/2025 sous le n°25203996 quittance n°M069852, Mr Hosni Zorguani titulaire de la CIN n°09130651 résident à Om Ettamer Est Médenine a cédé à Mr Mohamed Guennaoui titulaire de la CIN n°05913099 résident à Dkila Toujene Gabès la totalité du fonds de commerce consistant en un local pour la vente des fruits secs nommé «fruit el baraka» sis à la route de Roma 130 El Mourouj 04 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels pour un prix total de 30.000.000D. Cette annonce a été publiée dans les Journaux "Echourouk et le Quotidien" le 26/08/2025.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse suivante Dkila Toujene Gabès dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2025R02554FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente de fonds de commerce rédigée par M.Cherif Hanen Avocate dont les signatures sont légalisées et enregistré à Morneg le 25/8/2025 quittance M067393, sous le n°25202161 Imen Werghemi domicilié

au 51 rue sod bni Mtir Mourouj 5 Ben Arous a vendu à Houda Ben Zaghouda domicilié à Ouzra Mornag le fonds de commerce destiné à la vente de prêt à porter sis au n°17 avenue Farhat Hached Morneg.

Toute opposition pourra être rendue entre les mains de l'acheteur dans le local objet de la vente sis au 17 avenue Farhat Hached Morneg vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié au Journal Achourouk le 28/8/2025.

2025R02555FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente défini par la signature en date du 20/08/2025, enregistrée à la holding financière Dar Chabenne Fehri, le 25/8/2025, selon le numéro M054728. En conséquence, Mr Mohamed ben Krime a vendu à Mme Rekaya Elsol un fonds de commerce situé au 03 rue Hbib Thameur Dar Chabenne Fehri.

Toutes les contestations doivent être reçues en l'étude du notaire du contrat, Me Ayoub Boughazala, sis au Complexe Neapolis Center, 3ème étage, rue de France, Nabeul, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal la Presse du 28/8/2025.

2025R02560FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente défini par la signature en date du 19/8/2025, enregistrée à la holding financière, Rue de France, Nabeul, le 20/8/2025, selon le numéro M060116. En conséquence, la société NNCFS, a vendu à walid korked un fonds de commerce situé au quartier Al Wafa, lotissement Agence Immobilière pour le Logement 2, Nabeul.

Toutes les objections seront acceptées par la société NNCFS, représentée par son représentant légal, à son siège social situé à la rue Al-Monji, Nabeul, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal la Presse du 28/8/2025.

2025R02561FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé daté le 22/10/2024 et enregistré le 3/12/2024 à la recette des finances de Jemmel quittance n°94754 enregistrement n°24202070 par lequel M. Ben Ticha Kamel Ben Elhedi a vendu à Mlle Cherif Fatma Bent Rached la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente de prêt-à-porter sis à la rue Hsen Elborji Jammel Monastir avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes Les oppositions doivent être déposées auprès de vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Achourouk le 15/8/2025.

2025S01077FCCC2

Avis

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce signé au municipalité de Hammam Sousse le 10/4/2021 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 19/8/2025 sous n°25204794 reçu n°94116 par lequel M Mohamed ben Fawzi el Mhiri a vendu à Mme Baya bent Mohamed Blel la totalité d'un fonds de commerce qui consiste à l'usage de tout commerce, sis à la rue Farhat Hached Hammam Sousse avec tous ses élément au prix de 4.900 dinars. Vente publiée au journal Essahafa le 26/8/2025 et Journal La Presse 26/8/2025.

Les oppositions se font auprès de l'acheteur, demeurant à la rue el Khayrat Sahloul 1 Sousse, dans les limites de 4.900 Dinars et dans un délai de 20 jours après cette publication au J.O.R.T.

2025S01100FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P en date du 15/8/2025 enregistré à la recette des finances de Monastir le 19 août 2025, quittance n°M019263, n°17201855, Nabil Kachita CIN 06956583 a vendu à Lotfi Atoui CIN n°09115538 la totalité du fonds de commerce exploité au quartier du stade à Monastir et affecté au commerce des fruits secs, et ce moyennant le prix de soixante-cinq mille dinars (65 000 DT)

Les oppositions sont reçues chez Me Hichem Memmi dont le cabiné est à immeuble Abbes 2 avenue des Martyres Monastir.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 3/9/2025.

2025S01102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P rédigé par l'avocat Bahloul Lassaad en date du 19/8/2025, signé le 20/8/2025 et enregistré à la recette des finances à Sekit Edayer Sfax en date du 25/8/2025 sous le n°28202960 quittance n°M065299, Mr Hassen ben Moheddine ben Fahem Farhat domicilié à 175 rue la Liberté Sakit Ezzit Sfax, a vendu à Mr Mansour Ben Mohamed Ben Mansour Medhioub, domicilié au 170 avenue Ibn Khouldoun Sakit Ezzit Sfax, la totalité du fonds de commerce nommé «diwan» exploité au local sis à l'avenue Habib Maazoun Sakiet Edayer 3011 Sfax avec toutes les composantes corporelles et incorporelles.

Les oppositions doivent être formulées auprès de maître Bahloul Lassaad à son bureau sis au 13 place malberg immeuble galila 3ème étage Beb Bhar Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 28/8/2025.

2025X01122FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Borj el Amri sous n°25200473 le 11 août 2025, Mr Bilel b Hedi b Salem Sebei demeurant 14 Rue elkhansa Denden a cédé à Mme Basma b Hatab b Hedi Madhi demeurant 01 Rue 4676 Cité Salama Zahrouni le fonds de commerce exploité dans le local sis 01 Av Habib Bourguiba Cité Nozha. Les parties ont désigné le local sus indiqué comme domicile élu pour recevoir les oppositions légales qui doivent être faites dans un délai de 20 jours au plus tard à partir de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée au journal quotidien Achourouk.

2025402939FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte, sous seing privé rédigé par Maître Nesrine Grati en date du 14/8/2025 enregistré à la recette des Finances de Sidi Hssine Tunis, sous le numéro 25203437 quittance numéro M095569, Monsieur Hichem Ben Soltan ben Khmais Ouzari, titulaire de la cin num 04807650, Demeurant au 231 avenue Hrairia, Ezzahrouni, a vendu à la société FH friperie, S.U.A.R.L, M.U num 1864168 k, demeurant au 57, rue Khaled Ibn Al Walid, l'Aouina, Tunis, la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Hrairia num 253, entrepôt Ouest, Tunis, exploité pour commerce de restauration, moyennant un prix de 30 000 dinars.

Toutes les oppositions doivent être formulées chez Maître Nesrine GRATI, ayant son étude à 37 bis, Rue Ali Zlitni, Résidence Montazeh El Manar, Immeuble «D», Bureau n°1, El Manar 3, dans un délai de vingt (20) jours au plus tard qui suit la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» en date du 26/8/2025 sous le n° IP225/7631.

2025402974FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant d'un acte sous seing privé rédigé le 7/8/2025 par maître Ben Abdallah Latifa avocate auprès du cour de cassation enregistré à la recette des finances à Borj Louzir le 21/8/2025 reçu n°M070463 enregistrement n°25202954 Mme Ben Fraj Ghalia a vendu à Mme Ghdifi Sabrine tout le fonds de commerce dont il est propriétaire existant à Rue Ismail Ibn Abi Mouhajir Borj Louzir - Ariana destiné à «Vente de petite restauration» et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les objections sont acceptées entre les mains de Ghdifi Iskander, Téléphone n°96561387 dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux 2 journaux Alchourouk et Le Quotidien du 27/8/2025.

2025402976FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 24 juillet 2025, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 11 août 2025 sous le numéro 25205538, quittance n°M071472, Mr Zouaoui Amor N° C.I.N 01579006 demeurant à la Rue Borj Cherch n°16, a cédé à société Seven Days Market en la personne de son représentant légal, Identifiant unique n°1747756/W siège social sis au 25 Rue Monji Slim Bizerte, le fonds de commerce consistant en la vente des jus, glaces et sandwichs sis à la Rue Borj Cherch N°4 Bizerte.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk ainsi qu'au journal Le Quotidien du 16/8/2025

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Fethi Mokdad, matricule fiscal n°459362 S, à son Etude sis au 14 rue du Martyr Mohamed Rjiba Bizerte, dans le délai des vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2025402985FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/4/2025, enregistré à la recette des finances Bizerte le 14/8/2025, sous n°25205611, quittance n°M072325, Monsieur Sami Hamdi a vendu à Monsieur Houssem Eddine Abid la totalité du fonds de commerce cité au 27 Rue Hedi Chaker - Bizerte à un prix en gros 30 mille dinars.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local concerné dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 16/8/2025.

2025402986FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances, Sidi Hassine Tunis, en date du 19 août 2025, quittance n°M095059 enregistrement n°25203405, M. Sofiene Zarouk demeurant à la rue Sadok Karoui Khaznadar Tunis, a vendu à M. Alarbi Alassali demeurant à rue Mahdia n°71 Sidi Hassine Tunis, la totalité du fonds de commerce seulement avec ses éléments incorporels consistant en un commerce de cafétéria, et exploité dans le local n°102 sis à l'avenue de l'environnement Sidi Hassine Tunis, sous le nom commercial «Why Not».

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur M. Alarbi Alassali demeurant à rue Mahdia n°71 Sidi Hassine Tunis et ce dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a déjà fait l'objet d'une insertion au journal «Echourouk» du 22 août 2025.

2025402987FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Mejda Mastour, avocate en date du 6/8/2025, légalisé auprès de la municipalité de Sbikha et enregistré auprès de la recette des finances de Sbikha Kairouan à la même date sous le numéro 25201172 et reçu sous le numéro M030135.

Monsieur Mhadheb Ben Mohamed Ettayeb Ben El Akrami Chihawi a cédé l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Monsieur Tarek Ben Mhadheb Ben Ettayeb Chihawi, exploitant le local sis à l'Avenue 7 Novembre, Sbikha, et consistant en une boulangerie.

Le local susmentionné a été désigné comme domicile élu pour la réception des oppositions, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal "Echourouk" en date du 9/8/2025.

2025402989FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce établi par Maître Maryam Al Qarami, avocate près la Cour d'appel, dont le cabinet est situé route de Bizerte, km 4, Al-Mnihla,

quartier Al-Nasr, et immatriculée à la municipalité d'Al-Mnihla, le 18 août 2025, immatriculée auprès de la Direction des Finances du quartier Solidarité le 19 août 2025, récépissé n°m076442, numéro d'enregistrement 25204549, M. Mahrez Ben Slimane Boughamni, titulaire de la carte nationale d'identité n°00222704 datée de Tunis le 29 août 1997, a vendu à M. Arafat Ben Mahrez Ben Slimane Boughanmi, titulaire de la carte nationale d'identité n°04809229 datée du 17 février 2015, la totalité du fonds de commerce utilisé dans le magasin situé rue du 7 novembre, n°102, Solidarité, gouvernorat de l'Ariana, destiné à la fabrication et à la vente de chaussures. et d'accessoires connexes, et détenu par le vendeur pour le compte de son propriétaire, M. Mohamed Taher Ben Saleh Ben Mohamed Al-Attar, en vertu d'un contrat de bail pour un local commercial signé le 16 mars 2012 et enregistré au Registre financier du district de Solidarité le 4 avril 2018.

Les objections de l'acquéreur, M. Arafat Boughanmi, dont le siège social est situé rue Salah Eddine Al-Ayyoubi, Chabda Ben Arous, sont acceptées. Il s'est engagé à garantir les fonds jusqu'à l'expiration du délai légal d'objection, soit vingt jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal officiel de la République Tunisienne, sous peine de nullité.

Annonce publiée au journal "le Temps" du 29/8/2025.

2025402990FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Djerba le 24/7/2025 sous le numéro de quittance M094673, M.Chiheb Rais, titulaire de la CIN n°13401396 demeurant à Sidi Mahrez à la Zone Touristique de Houmt Souk Djerba, a loué à M.Sana Assas, ayant pour matricule fiscal n°000CA1452846/L, titulaire de la CIN n°09117802 demeurant à Taourit Houmt Souk Djerba, la totalité du fonds de commerce lui appartenant destiné à la vente de produits de l'artisanat et des articles qui lui sont rattachés dénommé «El-Gobba Tanéwéch» exploité au local situé à la place Sidi Ibrahim Al Jomni Houmt Souk Djerba avec toutes ses composantes matérielles et morales, pour une période de 5 ans renouvelables commençant le 01/8/2025 et selon le montant des loyers fixés au contrat.

Cet extrait a déjà été publié au quotidien Assabeh paru le vendredi 8/8/2025.

2025R02559FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat

Conformément au procès-verbal de réunion du 16 février 2025, enregistré auprès de la recette des finances El Mourouj (Quittance n°M051528 du 13/6/2025), un syndicat a été constitué sous le nom de «Syndicat des Résidents de la Résidence Jad et Jasspe», ont été élus et nommés : Mr. Mohamed Ben Lagha : président, Najm Eddine Abdelli : Secrétaire Général, et Ashraf El Abyad : trésorier.

Le syndicat a pour mission d'assurer le bon fonctionnement, la propreté et la sécurité de la résidence.

Siège social : Résidence Jad et Jasb, El Mourouj 6, Ben Arous.

2025R02515APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Groupement de Développement Agricole comme suit :

- Zone d'activité : Sidi Ahmed Saleh

- Délégation : Kalaa Khasba

- Nomination : Awled masoud - sarrat

- Siège social : Sidi Ahmed Saleh "Kef"

- Nom du président du conseil d'administration : Abed Lahkim Chikhaoui

Missions : La protection et L'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2025R02547APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Champion Zone

Siège : 31, Rue du Pôle Sud - La Marsa Ouest

Objet : Constitution d'une association à vocation sportive.

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, et les élever aux plus hauts niveaux sportifs et éthiques.

- Participer aux différentes compétitions sportives sous la supervision de la Fédération Tunisienne de Wushu Kung Fu et aux activités affiliées.

Membres :

- Nour Eddine Toumi : Président de l'association

- Chaima Toumi : Vice-présidente

- Nadia Ksouri : Trésorière

- Mohamed Amin Ben Abdallah : Secrétaire général.

2025402938APSF1

Constitution d'une association

Nom : Les Ecrivains Tunisiens Libres.

Objectifs :

- Contribuer à l'édification d'une culture nationale à dimension humaine,

- Contribuer au soutien de l'écrivain tunisien et arabe ainsi qu'à la promotion de ses ouvrages et de leurs auteurs,

- Contribuer à la diffusion d'une culture de tolérance, d'ouverture et d'interaction avec les différentes cultures, arabes ou autres,

- Œuvrer en faveur des adolescents et encourager les jeunes à participer à l'action culturelle et à ancrer en eux la valeur du travail positif.

Siège social : Maison de la culture Cheikh Idriss - Bizerte.

Membres :

Présidente : Monia Karabibene

Secrétaire générale : Hadia Jennadi

Trésorier : Mondher Keskes

Chargée d'information : Hafidha Karabibene.

2025402958APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau pour le syndicat des résidents

Résidence MOUNA1 elagba

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 24/02/2024 et enregistré au receveur des finances Denden Daté le 14/8/2025, sous le numéro 25802825 un syndicat des résidents a été créé et ils ont créé sont Chebbi Mondher en tant que président, Mohamed ben Mohamed en tant que trésorier, Samaali Abderrazak et Jbali Jalel en tant que membres.

2025402940APSF2

Avis

Conformément au procès-verbal de la deuxième séance générale du 23 février 2025, enregistré auprès des recettes des finances d'Ariana sous le numéro d'enregistrement n°M07943 et le numéro de quittance n°0785 à la date du 5 Mars 2025, le nouveau bureau du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Imen 5, La Soukra Ariana a été élu à l'unanimité. Il est composé de :

Moez Jalloul (Président), Walid Akrout (Trésorier), Karim Smeri (Secrétaire Général) et Mokhles Krima (Secrétaire Général Adjoint).

2025402977APSF2

Immeuble Yasmina

27, Avenue Taieb M'hiri - 2080 Ariana

En vertu du P.V de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble Yasmina, du Dimanche 16 Février 2025, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 28 Février 2025, quittance n°M025902, enregistrement n°25701335. Les copropriétaires suivants sont élus membres du syndic pour une période de trois années renouvelables à partir du 1er Janvier 2025 :

- Mr Mahdi Fakhfakh : Président
- Mr Mongi Fakhfakh : Trésorier
- Mr Ezzeddine Fakhfakh : Membre
- Mme Hanene Fakhfakh : Membre.

2025402993APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Samia Rebai

Avocate auprès de la cour de cassation

Code fiscal : 000PA1011166/ Q

1/ Créancier poursuivant : Akroute Aicha, demeurant à Sidi Hessine.

2/ Débiteur saisi :

- Les héritiers du Akroute Massoud :

Falah Seghayra; Akroute Walid; Akroute Arbi et Akrouti Yosra demeurant tous au 3 rue dostour zahrouni Tunis.

- Akroute Hefayedhe Demeurant au 9 rue 4491 cité Hewasse Herrayreya Tunis.

3/ Avocat poursuivant : Cabinet Maître Rebai Samia situé au Bloc B premier étage appartement 5 résidence lavande cité Boughatfa 2 sidi Hessine - Tunis.

4/ Immeuble saisi : local à usage d'habitation, sis au 3 rue dostour zahrouni - Tunis, un rez-de-chaussée de maison non titré; sa superficie globale est de 110 mètres carrés, la face est de 7.6 mètres et le profondeur est de 15 .00 mètres se compose d'un maison en avant et un autre en arrière on lui passe à travers le premier.

5/ La mise à prix : le prix est cent dix-neuf mille cent vingt quatre dinars cinq cent millimes outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6/ La visite : se fait tous les jours sauf dimanche

7/ Date et lieux de la vente : le lundi 22/9/2025 à la chambre des criées au tribunal du première instance de Tunis 2 affaire numéro 428

8/ La participation aux enchères : se fait obligatoirement par le biais d'un avocat et après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix à la caisse de consignation ou par chèque certifié ou garantie bancaire; pour les étrangers l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur est obligatoire.

2025R02565VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : 1/ Khaled Ben Ammar Ben Salah Krichi, caution hypothécaire, demeurant au 05 rue Belgrad, borj Louzir - Ariana.

2/ Sameh Bent Abdeljalil Khammassi épouse Krichi, caution hypothécaire, demeurant au 05 rue Belgrad, borj Louzir, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété lui revenant, d'une superficie de 792 m² sise à Hammam Echatt, Hammam-Lif, gouvernorat de Ben Arous objet du titre foncier N°5897 Ben Arous dénommée «el Khalas» .

Mise à prix globale : la mise à prix de la totalité de la propriété est fixée à la somme de huit cent soixante dix neuf mille soixante six dinars, 936 millimes (879.066, 936 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le jeudi 02/10/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de ben Arous.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de ben Arous pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S01103VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises sur saisie immobilière

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4bis Rue du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Portable : 98267576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - 000221 M)

La partie saisie : Nejib ben Mohammed ben Laroussi Hamza de nationalité tunisienne titulaire de la CIN 01341825 domicilié à la cité Basatin Boumhel et à la rue Jerir Ezzahra

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun - Avocat auprès de la cour de cassation, matricule fiscal 797021/F.

Désignation de l'immeuble mis en vente : la totalité des parts indivises appartenant au débiteur de la banque dans la propriété dénommé zina objet du titre foncier 1599 ben Arous d'une superficie totale de 62 centiares et 81 ares sis à Mornag - ben Arous et plus précisément à mechikhet zaouia, zone abdi Khouja, le titre foncier est constitué par la parcelle n°138

La parcelle est limitée du coté ouest par l'immeuble appartenant à monsieur Mohammed Farhat de l'arrière par l'immeuble appartenant à Sabiha Touati et de l'est par l'immeuble objet du litige et du sud par une route non asphaltée Les parts indivises mesure 530 parts sur une totalité de 8162 parts. Les parts indivises se situent devant l'autoroute 1 reliant Tunis jusqu'à la station de payage Mornag et plus précisément dans la zone Abdi Khouja Boumhel gouvernorat de Ben Arous. Les parts indivises sont constituées d'une parcelle de terrain non occupée en la possession de la partie saisie et n'a pas d'entrée pécuniaire.

Cette description a été faite par l'expert judiciaire Oussama Ben Mahmoud selon l'ordonnance sur requête du président du tribunal de 1ère instance de ben Arous n°99025 du 29/02/2024.

Mise à prix : Après réduction de 40 % de la mise à prix des parts indivises objet de la vente la mise à prix a été fixée à cent soixante-seize mille six cent quatre vingt quatorze dinars et 792 millimes (176 694, 792 D) majorée des honoraires et des frais légaux estimé à la première audience du 6/8/2025 à quatre mille quatre cent soixante sept dinars et 758 millimes (4.461,758D) outres les frais complémentaires qui vont être estimé le jour de la vente.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi 25 septembre 2025 (25/9/2025) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de ben Arous sis au Palais de Justice Chouchet Radés route nationale n°1 Ben Arous.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de ben arous et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

2025402941VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises dans un bien immatriculé sur saisie immobilière

Après réduction de 40%

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4bis Rue du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Portable : 98267576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V identifiant unique n°M0000221.

La partie saisie : Adel ben Mohammed ben Ammar cin 08402304 gérant d'une société entant que caution hypothécaire de la société siliplast domicilié au 13 rue Imam Ibn Arafa cité Ryadh Fouchana ben Arous marié à Amel Nammouchi cin 07132596 selon le régime des partages des biens et entant qu'approbatrice domiciliée à la même adresse que son mari.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4bis Rue du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002. Matricule fiscal 797021/F

L'immeuble objet de la vente : La totalité des parts indivises revenant au créancier hypothécaire Adel ben Mohammed ben Ammar dans l'immeuble dénommé rabiaa objet du titre foncier n°103298 Sfax d'une totalité de 2000 parts sur 6531 parts constituant la totalité du titre foncier se situant dans la région de Agereb gouvernorat de Sfax.

Tout le titre foncier est constitué par la parcelle n°305 d'une superficie totale de 6531 mètres carrés.

Tous le bien immobilier est une parcelle de terrain comportant 3 habitations, un magasin et une construction sans toit comportant également des pieds d'oliviers Limité dans la direction du quebla par une parcelle clôturée n°304 zone lettre 1 Agereb de l'est par une parcelle clôturée n°299 zone lettre 1 Agereb, et la parcelle n°300 zone lettre 1 Agereb et du sud une route et par l'ouest par une parcelle clôturée n°436 zone lettre 1 Agereb.

Les parts indivises revenant à la partie saisie sont une parcelle de terrain rectangulaire comportant des pieds d'oliviers se situant dans la région d'Agereb gouvernorat de Sfax. Cette parcelle est d'une superficie de 2000 Mètres carrés de sa profondeur nord sud ayant une mesure de 62,10 mètres et du coté ouest 58.75 mètres et d'est ouest du coté quebla 33.55 mètres et de l'autre coté 32.90 mètres, limité du coté quebla par la parcelle n°304 lettre 1 Agereb et est ouest le reste du titre foncier 103298 Sfax et du coté par une route.

La description a été faite par l'expert judiciaire selon leur rapport ajusté par le président du tribunal de Sfax 2 le 6/9/2024 en vertu d'une ordonnance sur requête n°17193 du 5/02/2024.

Mise à prix : Après réduction de 40 % la mise à prix des parts indivises objet de la vente la mise à prix a été fixée à quatre vingt seize mille dinars (96.000,000D) majorée des honoraires et des frais légaux estimé à la première audience du 30/7/2025 à mille huit cent vingt sept dinars et 677 millimes (1.827,677D) outres les frais complémentaire qui vont être estimé le jour de la vente.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 24 septembre 2025 (24/9/2025) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la zone 3-4 rue Ahmed Aloulou à coté de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2025402942VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Au nom de la société Younes Hached

Avocat

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709776 - 71709778

Fax : 71709742

MF : 1833516 P/A/P/000

Partie poursuivante : Banque de Tunisie (BT) dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 2 Rue de Turquie, RC n°B1105941996, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached au nom de la SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT sis à Tunis, 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Parties saisies :

La société Touristique EL KANTAOUI CENTER «SOTEK» SARL dont le siège social est à Sousse Route Touristique - Hammam Sousse inscrite au registre national des entreprises sous le N 750558J.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached au nom de la SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT, sis au 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage EL Menzah 8 Ariana.

L'immeuble saisi : HOTEL EL KANTAOUI CENTER édifié sur la totalité de l'immeuble objet du TF n° 39947 Sousse d'une superficie de 3684 m² et sur le titre foncier n°52921 Sousse d'une superficie de 5750 m² d'où la superficie totale du terrain est de 9434 m². L'hôtel est de catégorie 4 étoiles sis sur la route touristique reliant hammam Sousse à el kantaoui ; il est composé de 346 chambres dont 102 chambres avec séjour et chambre à coucher et SDB -244 chambres destinées au 2 ou 3 résidents. L'hôtel de 4 restaurants grande salle de réception ; grande piscine extérieure ; piscine couverte ; salle de spectacle et une salle

Les charges : L'immeuble objet de la vente n'est grevé d'aucune charge autre que :

* Titre 39947 Sousse :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 7.500.000,000 dt inscrite 9/02/2002, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 4.500.000, 000dt inscrite le 19/6/2002, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 5306.000, 000 dt inscrite le 18/1/2003, au profit de la TSB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 1500.000, 000dt inscrite le 22/07/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 1.080.000, 000dt inscrite le 22/7/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 15/5/2025 au profit du Receveur des finances de Sousse.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 02/6/2025 au profit du saisissant.

* Titre 52921 Sousse :

Hypothèque volontaire à hauteur de 7.500.000,000dt inscrite 9/02/2002, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 4.500.000, 000 dt inscrite le 19/6/2002, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 5306.000, 000 dt inscrite le 18/1/2003, au profit de la TSB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 1500.000, 000dt inscrite le 22/7/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 1.080.000,000dt inscrite le 22/7/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 15/5/2025 au profit du Receveur des finances de Sousse.

Commandement valant saisie immobilière inscrit le 02/6/2025 au profit du saisissant.

Mise à prix après déduction de 40% : La mise à prix est fixée à 20.920.800.000 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 22/9/2025 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sousse2.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Sousse2.

2025402946VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et après réduction du prix

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant : AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal :

- La société Om el khir société à responsabilité limitée RC n°B02200672012 dont le siège social est à la Résidence Ezzahrat appartement n°1 1er étage Mornag.

- La société Selma RC n°B029242009 société à responsabilité limitée dont le siège social à la rue Imam El Ghazeli cité El Fessi Mornag.

- Mohamed ben Saad Laguneb cin n°05140498 gérant de société demeurant au n°32 lot el hadded Mornag.

- Mohamed ben Ali Laguneb cin n°03577956 boulanger demeurant au n°17 rue Ahmed el Ghandour Tataouine.

Avocat poursuivant : Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété objet du TF n°257 Ben Arous dénommée Ardh Ben Hammouda sise à Mornag gouvernorat de Ben Arous d'une superficie de 62180m² la dite propriété consiste en un terrain agricole contenant 6000 arbres de raisin équipé d'un système goûte à goûte deux : 380 arbres d'abricot un puits et quelque bâtiment en mauvais état tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Ben Arous.

Mise à prix :

1.519.006,199 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous le jeudi 2/10/2025 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2025402947VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : SEAMHS sise à Hammamet Sud MARINA.

Contre la partie saisie : Mohamed Ridha Mami élisant domicile chez Me. Hatem Kourda, Rue Medhet Bacha Résidence Sindibad 2 Immeuble B Tunis.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : objet du TF N°656579 Nabeul consistant en un terrain destiné à la construction de 520 m² sis à Bir Bouragba Cité Beni Mtir.

Mise à prix : 130.000, D000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 29/9/2025 devant le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia à 9H.

- On peut visiter les immeubles tous les jours.

2025402975VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution

Le greffier du Tribunal de Première Instance du Kef, par la décision du juge chargé de la distribution des fonds en date du 3 juillet 2024 dans l'affaire n°5 portant ouverture des procédures de distribution des fonds assurés dans la recette des finances du Kef le 26 avril 2023 suivant la quittance n°M022526 sa valeur est de (62.200.000 d).

Demanderesse de distribution : Maître Ahlem TOUHAMI avocate près de la Cour de Cassation pour le droit de la Banque Tunisienne de Solidarité agence du Kef contre le débiteur Bilel Ben Mohamed Moncef KEFI.

Créanciers opposants : 1- Amen Banque siège sis à Tunis 2- Société moderne d'aluminium SONAL siège sis à la route el Ain Km 3 Sfax 3- Hajer ZOGHLAMI élise domicile au salon de thé à bâtiment Nour Center rue Hedi Chaker le Kef.

tout créancier qui entend participer dans la distribution des fonds, doit produire au greffe de tribunal ses titres de créance dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception d'une lettre recommandée sinon son droit est renoncé dans cette participation, il doit produire une

demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu conformément aux dispositions de l'article 468 du CPCC.

Signé : illisible

Cachet rond : Ministère de la Justice* Tribunal de Première Instance du Kef

2025R02513VEPA2

Avis aux créanciers

Avis d'ouverture de la procédure du règlement judiciaire

Sté «FRIGO MAHDIA FISH» - SUARL

Capital social : 1.146,1000 dt

IU : 1403513T

Siège social : Route de la Tunisie - immeuble yasamin 1er étage - Hammam Sousse - Sousse

Suivant décision du tribunal de première instance de Sousse2 le 01 août 2025 concernant La Sté «FRIGO MAHDIA FISH», il a été décidé ce qui suit :

1- L'ouverture de la procédure du règlement judicaires

2- La suspension des poursuite et d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieur et l'arrêt du cours des intérêts et pénalité de retard

3- La date de cessation du paiement a été fixée de trois années

4- La nomination de Md Salwa Aouasi en tant que juge commissaire.

5- La nomination de Mr Hatem Nasri en tant qu'administrateur judiciaire

Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances avec tous les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judiciaires sis à la rue Ibn el Jazzar imm Ibn Sina 3ème étage bureau n°302 Sousse, dans un délai de 30 jour à compter de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2025R02556VEPA2

Avis aux créanciers

Avis de gestion de la société par l'administrateur judicaire Mr Hatem NASRI

Sté «FRIGO MAHDIA FISH» - SUARL

Capital social : 1.146,1000 dt

IU : 1403513T

Siège social : Route de la Tunisie - immeuble Yasmin 1er étage - Hammam Sousse - Sousse

Suivant décision du tribunal de première instance de Sousse2 le 15 août 2025 concernant La Sté «FRIGO MAHDIA FISH», il a été décidé ce qui suit :

1- La direction totale de la société sous la délégation du juge commissaire.

2- L'insertion d'un extrait de ce jugement au registre du commerce de la société débitrice et de le publier au Journal Officiel de la République Tunisienne et de le déposer à la commission de suivi des entreprises économiques. Les dépenses sont supportées par la société débitrice.

2025R02557VEPA2

Avis de liquidation

Sté «ELMOKTAR DE BATIMENT GENERAL» - SARL

Capital social : 10.000 dt

IU : 1470748M/A/M/000

Siège social : Résidence Neptune rue Essalem - Tantana chat Mariem - Sousse

Suivant décision du tribunal de première instance de Sousse2 le 11 août 2025 concernant la succession «SALAH MOUHAMED MOUHAMED MOKTAR», il a été décidé ce qui suit :

1- La nomination de Mr Hatem Nasri en tant que liquidateur de la succession de la société «ELMOKTAR DE BATIMENT GENERAL» sis à la Résidence Neptune rue Essalem - Tantana chat Mariem - 4042 Akouda - Sousse et identité unique 1470748M/A/M/000 et tous autre patrimoine.

2025R02558VEPA2

Clôture des procédures de séquestre judiciaire

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 11/8/2025 sous le n°74, il a été décidé la clôture des travaux de séquestre judiciaire concernant le titre foncier N°88182 Tunis sis à Beb Souika.

2025402876VEPA2

Clôture des procédures de séquestre judiciaire

Société SERVICOM et ses filiales

IU : 0826619W

Adresse : 65 rue des Usines Charguia 1 Tunis

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 15/7/2025 sous le N°80, il a été décidé la clôture des travaux de séquestre judiciaire concernant la société SERVICOM et ses filiales sises au 65 rue des usines Charguia 1 Tunis.

2025402877VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Zaghouan en date du 26 juin 2025, relative au dossier n° 26 il a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en qualité de liquidateur en remplacement de maître Juini Amel, et ce, sous le contrôle de juge-commissaire.

2025402943VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 4 août 2025, relative au dossier n°119 il a été décidé la nomination de maître Ahmed Jabri en qualité de liquidateur du bien commun entre le défunt Ali Baalouch et sa femme Mme Souad Thebet.

2025402944VEPA2

Ouverture des Procédures de Règlement Judiciaire

Société TUNISIE SUCRE

Société anonyme

Au capital de : 50.000.000

Siège social : Parc d'Activités Economiques de Bizerte

Identifiant Unique : 1019943 T

En vertu de la décision rendue dans le dossier n°104 émanant du tribunal de première instance de Bizerte en date du 18 Août 2025 il a été décidé :

1. L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société TUNISIE SUCRE.

2. Désignation de Monsieur Mohamed Idriss en qualité de juge commissaire.

3. Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Ameur Mansour pour étudier le plan de redressement proposé par la société demanderesse du règlement judiciaire, exprimer son opinion, le modifier si nécessaire.

4. Suspension de toutes les mesures d'exécution visant le recouvrement de créances antérieures à la période d'observation, compris celles relatives à la restitution de biens mobiliers et immobiliers, à l'exception des créances salariales dues aux employés.

5. Suspension du cours de tous les intérêts, pénalités de retard et des délais de prescription.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis à la Rue Irak Centre Galaxie Bloc B 7ème Etage 1002 Tunis - Tél : 71 830 168 Fax : 71 780 940 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2025402945VEPA2

Prononcé d'un jugement définitif d'interdiction et de désignation d'un tuteur

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

MF N° : 0510376V/P/A/000

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

En vertu du jugement d'interdiction et de désignation d'un tuteur rendu par le juge des tutelles auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 12/6/2025 sous le n°22825, signifié par Maître Moncef Bouzidi huissier à Tunis, selon son P.V en date du 22/7/2025 sous le n°30456, devenu définitif selon le certificat de non appel dressé par le même tribunal en date du 22/8/2025 sous le n°1951, il a été prononcé l'interdiction de : Mlle. Molka bent Nizar Cherif, tunisienne, née le 6/5/2005 à Tunis, sans profession, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis, et ce pour cause de sa faiblesse d'esprit, ainsi il a été prononcé la désignation de sa mère : Mme Rim bent Ismaiil Ksouri épouse Cherif (CIN n°04640502), tunisienne, née le 29/8/1972 à Tunis, gérante de société, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis-, comme son tuteur pour administrer ses biens et pour s'en occuper de ses intérêts conformément à la loi et en bon père de famille.

2025402970VEPA2

Décision de clôture de liquidation

Suivant la décision du juge commissaire de la liquidation de la succession du défunt «salem Besrour» (dossier N°283), tribunal de 1ère instance de Tunis) il a été décidé de clôturer la liquidation.

2025402978VEPA2

Avis au public et les créanciers

Siège social : Rue du Japon immeuble A Kheireddine Pacha, 1002 cité Kadhra 45

Capital social : 1.831,680

M.F : 1465523M

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro 1057 du 19/6/2025 qui déclare : la mise en faillite de la société DATA VORA avec ces conséquences légales. La désignation du Juge Nesrine Ben Khadim à titre de juge syndic de la faillite et la nomination de maître Badreddine Aifa à titre de syndic de la faillite.

Ceci dit Les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 du code de commerce et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2025402988VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

Société anonyme

Au capital de 27 927 500 Dinars

Siège social : 6, Rue Jugurtha, Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant Unique : 0000495 N

Messieurs les actionnaires de la Société L'Equipement Hydraulique SA sont Invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 septembre 2025 à 10 heures au : 70, avenue Mohamed V -1002 - Tunis belvédère, et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée;

2- Lecture du rapport du Conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024;

3- Approbation du rapport du Conseil d'administration, des conventions réglementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2024;

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024;

6- Renouvellement des mandats des administrateurs;

7- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2025R02551SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

(Exercice 2024)

MOEZ BOURAOUI TURKI SA

Société anonyme

Capital social : 7.000.000 TND

Siège social : Henchir Kafiya Rouwayguia, Zaghouan 1100

IU : 1469199NAM000

Le Conseil d'Administration de la société MOEZ BOURAOUI TURKI

réuni le 22/7/2025 invite les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 septembre 2025 à 10 heures au siège social de la société MOEZ BOURAOUI TURKI SA sis à Henchir Kafiya Rouwayguia Zaghouan 1100, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de dépassement des délais de la tenue de la présente assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2024.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de 2024.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2024.

5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration pour les exercices 2025-2026-2027 et convocation d'un conseil d'administration.

9. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027

10. Fixation des jetons de présence.

11. Questions diverses.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2025R02552SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 26/9/2025

CARTHAGE GENETIQUE SA

Société anonyme

Au capital de 1.321.000,000 dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane 1009 El Ouardia Tunis - Tunisie

IU : 1437257F

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Carthage Génétique qui se tiendra le vendredi 26 septembre 2025 à 10h au siège de la Société El Afrane Djebel Djelloud 1009 Ouardia - Tunis, pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard et le mode de convocation de la tenue de l'Assemblée;

2. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024 ;

4. Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes;

9. Fixation du montant des jetons de présence;

10. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R02553SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE SABA S.A

GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 0035700L

Les actionnaires de la société AGRICOLE SABA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 29/9/2025 à 11 H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'extension d'objet social de la société ;

2) Extension de l'objet social de la société;

3) Lecture du nouveau texte, relatif à l'objet social de la société et approbation des modifications;

4) Modification corrélative de l'article (03) des statuts;

5) Lecture et approbation des statuts mis à jour;

6) Pouvoirs.

2025R02580SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

Centrale Laitière de Mahdia

Société anonyme

Capital : 43.300.000 dinars

Siégé social : Dkhila km 6 Mahdia BP 123

Identifiant unique : 601515S

Madame et Messieurs les actionnaires de la Centrale Laitière de Mahdia sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 30 septembre 2025 à 11h30 à hôtel movenpick gammarth.

L'ordre du jour :

1- Ratification des modes et délais de convocation

2- Distribution complémentaire de dividendes à partir des réserves

3- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis dans les délais réglementaires à la disposition des actionnaires au siège social de la Centrale Laitière de Mahdia.

2025S01099SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DETENTE ET VACANCES «HOTEL ALYSSA»

S. A. au capital de 5 430 000 dinars

Siège social : Route Touristique, Khezama - Sousse

Identifiant unique : 0004592 F

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société DETENTE ET VACANCES «HOTEL ALYSSA» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 27 septembre 2025 à 10 h au siège social de la société sis à la Route Touristique, Khezama Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue des assemblées générales ordinaires relatives aux exercices 2023 et 2024.

2- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales relatives aux exercices 2023 et 2024

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant les mêmes exercices.

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024

5- Affectation des résultats des exercices 2023 et 2024.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Pouvoirs pour les formalités.

2025S01101SANB3

Convocation à l'assemblée Générale ordinaire

POLYCLINIQUE SYPHAX

SA au capital de 12 500 000 dinars

Siège social : Route de Gremda Km 2.5 - Sfax

Identifiant unique MF : 1294028A/A/M/000

Le conseil d'administration informe les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la POLYCLINIQUE SYPHAX sera tenue le mardi 30 septembre 2025 à 18H à HOTEL PALAIS ROYAL SFAX dont le récépissé a été déposé le 27/8/2025 sous numéro 20251648089 au registre national des entreprises à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024

- Approbation des états financiers de la société pour l'exercice 2024

- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2024

- Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Autorisation de procéder aux notifications légales nécessaires

- Questions diverses.

2025X01123SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Valorisation des Matériaux «SVM»

Société anonyme

Au capital 5.500,000 dinars

Enregistrée au Registre National des Entreprise sous le n°1304121D

Dont le siège social : 53 Rue Echam - 1002 Tunis

Les actionnaires de la Société S.V.M, société anonyme, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 23 septembre 2025 à 10 heures, au siège social sis 53, Rue Cham - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et suivants ainsi qu'à l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

6. Nomination d'un nouvel administrateur;

7. Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires sont priés d'assister à ladite assemblée, à la date et au lieu sus-indiqués, conformément aux dispositions légales et statutaires relatives à la présence ou à la représentation.

2025402972SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Les Adjuvants Industriels - «SADIN»

Société anonyme

Au capital 2.200,000 dinars

Enregistrée au Registre National des Entreprises sous le n°1042305D

Dont le siège social 53 Rue Echam - 1002 Tunis

Les actionnaires de la Société SADIN, société anonyme, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 23 septembre 2025 à 11 heures, au siège social sis 53, Rue Cham - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et suivants ainsi qu'à l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Nomination d'un nouvel administrateur ;

7. Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

8. Fixation des jetons de présence ;

9. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires sont priés d'assister à ladite assemblée, à la date et au lieu sus-indiqués, conformément aux dispositions légales et statutaires relatives à la présence ou à la représentation.

2025402973SANB3

Convocation

Société BINA CORP

Société anonyme

Au capital de 72 180 000 DT

Siège social : Rue 8002 Espace Tunis Bloc H Etage 3 Montplaisir 1073 - Tunis

Mat. Fisc. : 1046405 Z

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les

actionnaires de la société BINA CORP (il est à signaler qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la convocation initiale à l'Assemblée Générale Ordinaire publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°110 du 29 juillet 2025, où la dénomination "Carthage Cement" a été mentionnée à tort à la place de "BINA CORP"), sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le vendredi 3 octobre 2025 à 10h00 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à l'angle de la rue du lac Annecy et le passage du lac Malaoui - Les Berges du Lac 1 de Tunis - 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation à l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices clos le 31/12/2011, 31/12/2012 et 31/12/2013 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif aux états financiers des exercices clos le 31/12/2011, 31/12/2012 et 31/12/2013;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbations des états financiers pour les exercices clos le 31/12/2011, 31/12/2012 et 31/12/2013;

6. Affectation du résultat;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

9. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2025402979SANB3

Convocation

Société BINA CORP

Société anonyme

Au capital de 72 180 000 DT

Siège social : Rue 8002 Espace Tunis Bloc H Etage 3 Montplaisir 1073 - Tunis

Mat. Fisc. : 1046405 Z

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société BINA CORP (il est à signaler qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la convocation initiale à l'Assemblée Générale Ordinaire publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°110 du 29 juillet 2025, où la dénomination "Carthage Cement" a été mentionnée à tort à la place de "BINA CORP"), sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le vendredi 3 octobre 2025 à 12h00 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à l'angle de la rue du Lac Annecy et le passage du Lac Malaoui - Les Berges du Lac I de Tunis - 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation à l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices clos le 31/12/2014, 31/12/2015 et 31/12/2016 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif aux états financiers des exercices clos le 31/12/2014, 31/12/2015 et 31/12/2016;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbations des états financiers pour les exercices clos le 31/12/2014, 31/12/2015 et 31/12/2016 ;

6. Affectation du résultat;

7. Quitus aux administrateurs ;

8. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

9. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2025402980SANB3

Convocation

Société BINA CORP

Société anonyme

Au capital de 72 180 000 DT

Siège social : Rue 8002 Espace Tunis Bloc H Etage 3 Montplaisir 1073 - Tunis

Mat. Fisc. : 1046405 Z

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société BINA CORP (il est à signaler qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la convocation initiale à l'Assemblée Générale Ordinaire publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°110 du 29 juillet 2025, où la dénomination "Carthage Cement" a été mentionnée à tort à la place de "BINA CORP"), sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le vendredi 3 octobre 2025 à 14h00 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à l'angle de la rue du lac Annecy et le passage du lac Malaoui - Les Berges du Lac 1 de Tunis - 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation à l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices clos le 31/12/2017, 31/12/2018 et 31/12/2019 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif aux états financiers des exercices clos le 31/12/2017, 31/12/2018 et 31/12/2019 ;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbations des états financiers pour les exercices clos le 31/12/2017, 31/12/2018 et 31/12/2019 ;

6. Affectation du résultat;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

9. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2025402981SANB3

Convocation

Société BINA CORP

Société anonyme

Au capital de 72 180 000 DT

Siège social : Rue 8002 Espace Tunis Bloc H Etage 1 Montplaisir 1073 - Tunis

Mat. Fisc. : 1046405 Z

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société BINA CORP (il est à signaler qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la

convocation initiale à l'Assemblée Générale Ordinaire publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°110 du 29 juillet 2025, où la dénomination "Carthage Cement" a été mentionnée à tort à la place de "BINA CORP"), sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le vendredi 3 octobre 2025 à 16h00 au siège de la société AL KARAMA HOLDING situé à l'angle de la rue du Lac Annecy et le passage du Lac Malaoui - Les Berges du Lac 1 de Tunis - 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion pour les exercices clos le 31/12/2020 et 31/12/2021 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif aux états financiers des exercices clos le 31/12/2020 et 31/12/2021 ;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbations des états financiers pour les exercices clos le 31/12/2020 et 31/12/2021;

6. Affectation du résultat ;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Renouvellement des mandats des administrateurs;

9. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2025402982SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BEST INVEST

S.A au capital social : 1 000 000 DT

Identifiant Unique : 539087/N/A/M

CNSS : 210547-57

Messieurs les actionnaires de la société «BEST INVEST» sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2025 à 16H, au siège social à Montplaisir 45 avenue du Japon, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture de rapport du conseil d'administration et les états financiers relatifs à l'année 2024.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'année 2024.

3- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024.

5- Affectation du résultat de l'année 2024.

2025402983SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BEST INVEST

S.A au capital social : 1 000 000DT

Identifiant Unique : 539087/N/A/M

CNSS : 210547-57

Messieurs les actionnaires de la société «BEST INVEST» sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 25 septembre 2025 à 17H, au siège social à Montplaisir 45 avenue du Japon, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution de la société et désignation d'un liquidateur.

2025402984SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur KERCHAOUI MOURADE a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Tataouine sous le n°18059 en date du 13 décembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie (extraction) située à région Ezahra de la délégation de Tataouine Nord du Gouvernorat de Tataouine conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Tataouine ou de la municipalité de Tataouine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tataouine ou le délégué de Tataouine Nord ou le Personne chargée de la gestion des affaires de la municipalité de Tataouine dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que M. SALA El GHANAM Représentant légal de la Société de Production Agricole" située Ezzouitina el battane délégation el battane gouvernorat de Manouba.

A présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central sous le n°1125 en date du 13/6/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant dont activité est une pressoir d'olives située à Ezzouitina el battane Gouvernorat de Manouba et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Manouba ou de la délégation ou de la Commune d'el battane.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par M. le Gouverneur de Manouba ou le délégué ou le chargé de la gestion de la Commune d'el battane dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Mohamed Balgouthi a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le

n°14430 en date du 28 juillet 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de troisième catégorie conservation et salage des olives une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Manzel el Mheri. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Manzel el Mheri ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte d'un titre de propriété

En vertu d'un acte de déclaration sur l'honneur en date du 4/8/2025, Madame Hinda bint Mohamed Salah Dhaouadi, titulaire de la carte d'identité n°00887766 délivrée à Tunis le 18/4/2015 ; déclare la perte de son titre de propriété n°17/83 objet du titre foncier n°4355 sis à Tebourba, gouvernorat de Manouba.

2025402971DIVD2